

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/169 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DONNANT MANDAT SPECIAL A UN CONSEILLER A L'ASSEMBLEE DE CORSE POUR PARTICIPER AUX RENCONTRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-CHINOISE A WUHAN

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2005

L'An deux mille cinq, et le trente septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, de ROCCA SERRA Camille, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme ALIBERTINI Rose
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BURESI Babette
Mme CASTELLANI Pascaline à M. DOMINICI François
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
M. MARTINETTI Jean-Charles à M. GALLETTI José
Mme NATALI Anne-Marie à M. FELICIAGGI Robert
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme RICCI Annie à Mme ANGELI Corinne
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SUSINI Marie-Ange
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI J-Martin
Mme SCIARETTI Véronique à M. BIANCUCCI Jean
Mme SCOTTO Monika à Mme GUERRINI Christine
M. SIMEONI Edmond à Mme COLONNA Christine
M. SISCO Henri à Mme MOZZICONACCI Madeleine.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE



ARTICLE PREMIER :

DONNE mandat spécial à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale, Présidente de la Commission de la Coopération Interrégionale de l'Assemblée de Corse, pour représenter la Corse aux Rencontres de la Coopération Décentralisée Franco-chinoise qui se tiendront à WUHAN (Province de HUBEI) les 27 et 28 octobre 2005.

ARTICLE 2 :

DECIDE la prise en charge des frais afférents au transport (assuré par Air France à un tarif préférentiel par dérogation au marché passé avec l'agence prestataire habituelle, conformément à l'article 71-1 du nouveau Code des Marchés Publics) et sur une base forfaitaire, des frais d'hébergement et de restauration ainsi que des frais concernant un déplacement intérieur, à cette occasion, pour une journée de travail à l'initiative du Gouvernement de la Province de SHANXI.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée, partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des Actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 septembre 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA-SERRA